

ORDINANCES

Notice is given that the following ordinances were adopted at the executive committee meeting of May 28, 2025:

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « rue Sainte-Catherine et ses abords (Phase 2) » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (1)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « rue Sainte-Catherine et ses abords (Phase 3) » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (2)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « avenue du Mont-Royal Est et ses abords » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (3)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « chemin de la Côte-des-Neiges et ses abords » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (4)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « rue Sainte-Catherine Est (Village) et ses abords » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (5)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « rues Ontario Est et Sainte-Catherine Est (Hochelaga) et ses abords » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (6)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « rue Jean-Talon Est et ses abords » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (7)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « avenue Laurier Ouest et ses abords » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (8)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « rue du Centre et ses abords » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (9)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « rue Saint-Denis et ses abords » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (10)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « rue Saint-Paul Ouest et ses abords » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (11)

The above ordinances (1 to 11), adopted under by-law 25-009 establishing a subsidy program for commercial development associations located in areas undergoing major infrastructure work, render the by-law applicable to the designated areas quoted above and determine the work period applicable to each area.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Sainte-Catherine Ouest Phase 3 » aux fins de l'application du règlement (47)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Quartier des gares Phase 3 » aux fins de l'application du règlement (48)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « REV/SRB Henri-Bourassa Phase 2 » aux fins de l'application du règlement (49)

The above ordinances (47 to 49), adopted under by-law RCG 23-013 establishing the lump-sum subsidy program for establishments located in an area undergoing major work, render the by-law applicable to the designated areas quoted above as of June 4, 2025.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Sainte-Catherine Ouest Phase 3 » aux fins de l'application du règlement (111)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Quartier des gares Phase 3 » aux fins de l'application du règlement (112)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « REV/SRB Henri-Bourassa Phase 2 » aux fins de l'application du règlement (113)

The above ordinances (111 to 113), adopted under by-law RCG 18-043 establishing the financial assistance program for establishments located in an area undergoing major work, render the by-law applicable to the designated areas quoted above as of June 4, 2025.

All these ordinances come into force on June 3, 2025, and are available for consultation (French version only) during regular office hours at the Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est, as well as online at montreal.ca/reglements-municipaux/.

Montréal, June 3, 2025

Emmanuel Tani-Moore
City Clerk